

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

**Faculté de philosophie et lettres
Langues et littératures françaises et romanes**

LA FEMINISATION

La féminisation vue par Céline Labrosse

MEERSSEMAN
Antoine

Travail réalisé dans le cadre du cours :
Grammaire descriptive II
(Roma-B-304)

ANNÉE ACADÉMIQUE 2007-2008

1. Céline Labrosse

Céline Labrosse détient un doctorat en linguistique de l'Université de Laval (Québec). Ses études traitent essentiellement du genre en français : elle a proposé plusieurs pistes qui ont pour but d'aboutir à une plus grande égalité entre les genres masculins et féminins dans la langue française.

Communelangua.com

2. Ouvrages féministes

« Pour une grammaire non sexiste » est la première parution de Céline Labrosse. Dans cet ouvrage, elle propose plusieurs pistes novatrices de désexisation de la langue française, pistes sur lesquelles nous nous attarderons plus tard.

Le dernier ouvrage en date de la linguiste s'intitule « Pour une langue française non sexiste »; nous ne nous attarderons pas sur cette publication car elle se contente uniquement de démontrer que notre langue est teintée de sexisme, sans pour autant émettre de réelles propositions pour remédier à ce problème.

« Pour une grammaire non sexiste », ouvrage aux propositions innovantes (et abondamment controversées) s'organise en deux voies différentes : la première nous retrace l'histoire de la mise en place du sexisme dans la grammaire française. La seconde voie propose une série de pistes importantes pour que femmes et hommes soient équitablement représentés au sein de la langue française.

3. Implantation du sexisme dans la langue française

Céline Labrosse entreprend cette histoire du sexisme en exprimant avec conviction l'idée que la langue ne cesse d'évoluer, son fonctionnement étant constamment remis en question dans de nombreuses controverses, et qu'il faut par conséquent condamner l'immobilisme des grammairiens, notre langue pouvant encore changer.

Pour Céline Labrosse, le sexisme a commencé à réellement s'enraciner dans notre langue durant la Renaissance. Ce fut une période de grande réorganisation de la société, où l'on a interdit aux femmes l'accès à tous les milieux officiels et où on les a condamnées, par conséquent, à la passivité durant des siècles.

Les femmes ont été évincées des grandes institutions de la Renaissance, telles que:

- Le Parlement, qualifié « d' institution virile¹ » par H. Estienne, homme luttant ouvertement contre le pouvoir des femmes.
- L'Académie Française, qui n'a accepté aucun membre de sexe féminin avant 1980. Pourtant, rien n'interdisait à l'Académie de recruter des femmes qui, à l'époque, étaient très actives au point de vue littéraire, notamment dans les Salons. Ces femmes n'accédaient presque jamais à la notoriété, car la réussite littéraire était étroitement liée avec le statut social.
- Les collèges et universités².

¹ Céline Labrosse 1996, p. 13

² *Ibid.*, p. 14

Ces différentes interdictions ont enfermé la femme au sein de la maisonnée, l'empêchant d'accéder aux hautes sphères de la littérature. Cela explique la floraison de très nombreuses correspondances (seul genre qui était accessible aux mères de famille) des femmes à la Renaissance, dont on a conservé de nombreuses merveilles.

Ce discrédit porté aux femmes était expliqué durant la Renaissance par une différenciation basée sur les rapports de force et de faiblesse³. Bovelles fut le premier à défendre cet argument de différenciation, qui trouve sa racine dans les prénoms d'Adam et Eve. En effet, le A d'Adam représentait, pour les hommes de la Renaissance, un « enfant mâle fort » et l'E d'Eve un « enfant femelle faible⁴ ». L'E serait donc une voyelle faible, imparfaite, apparentée à ladite faiblesse physique de la femme. Cette différenciation était extrêmement dévalorisante pour les femmes.

Dans ce contexte de sexisme affiché, les grammairiens ont fait une analogie entre la place des sexes dans la société et dans la grammaire. Ils s'appuyaient sur la théorie d'Aristote, qui prétend que « le genre a un sens et reflète une réalité⁵ ». Le genre renvoyait à l'image des sexes que l'on se faisait à l'époque. Céline Labrosse illustre ce raisonnement par l'exemple du mot *orgue*, dont on a changé le genre, du féminin au masculin, sous prétexte qu'il était un instrument puissant et viril.

Dans cette même lignée, le genre masculin était considéré comme le genre le plus noble : par conséquent, il paraissait absolument normal pour les grammairiens de la Renaissance que le masculin l'emporte sur le féminin lorsque les deux genres se trouvaient contigus. Céline Labrosse illustre cela par de nombreux exemples empruntés aux grammairiens de l'époque⁶.

³ Céline Labrosse 1996, p. 18

⁴ *Ibid.*, p. 19

⁵ *Ibid.*, p. 23

⁶ Céline Labrosse 1996, p. 25

Au fil du temps, l'argument de supériorité de l'homme sur la femme s'est atténué dans la société, mais la notion de noblesse du genre masculin est restée bien présente dans la grammaire. Les premiers à remettre en question la notion de noblesse sont Damourette et Pichon⁷. Les deux grammairiens estimaient que le genre féminin était lié aux idées les plus fines.

Selon Labrosse, les linguistes modernes, pour justifier les erreurs de leurs ancêtres, attribuent au genre masculin le statut de « genre non marqué », ou « genre indifférencié⁸ ». Comme le remarque E. Khaznadar, « la théorie du masculin non marqué apparaît par affirmation et répétition, non par démonstration ». D'aucuns prétendent, à l'instar de Khaznadar, que « la dénomination masculine ne possède pas de signe linguistique permettant de l'identifier comme telle⁹ ». Labrosse conteste cette idée, en démontrant que les marques du genre masculin sont identifiables quand elles sont présentes, par exemple la marque masculine *-eur* dans *vendeur*¹⁰.

Nous remarquons que la question du genre n'a jamais été remise en question dans les grammaires, comme le souligne Monique Wittig: en effet, les grammairiens en ont toujours fait la description, jamais la justification. C'est dans ce contexte que le masculin est devenu un « genre généralisant », donc, un genre qui peut englober à la fois le masculin et le féminin. Selon Labrosse, le masculin généralisant témoigne de beaucoup d'excès et porte souvent à confusion, à tel point que l'éruption du féminin peut, dans certains cas, interpeller et troubler la plupart des locuteurs. L'auteure nous livre un exemple frappant du masculin portant à confusion : l'exemple de la loi sur le suffrage universel en France en 1848: « [...] Des citoyennes voulurent s'inscrire sur les listes électorales, mais ce droit leur fut refusé sous prétexte que l'article de loi précisant que « sont électeurs

⁷ *Ibid.*, p. 28

⁸ *Ibid.*, p. 29

⁹ *Ibid.*, p. 30

¹⁰ *Ibid.*

tous les Français » devait être interprété « comme tous les mâles ayant la citoyenneté française¹¹ ».

Les dénominations masculines induisent des représentations d'hommes. Cela prouve que le genre s'accompagne d'une valeur sexiste, en plus d'être ambiguë.

Selon Céline Labrosse, il faudrait un système de genre plus cohérent, constitué d'un genre masculin désignant le masculin, d'un genre féminin désignant le féminin, et d'un « genre commun » englobant masculin et féminin.

¹¹ Céline Labrosse 1996, p. 33

4. Pour une « déséxisation » de la langue française

Pour Céline Labrosse, la déséxisation doit être opérée dans tous les grandes institutions. Bien que l'auteure se rende compte que supprimer la marque de genre n'abolira pas le sexisme, elle affirme cependant que « cela retirerait au sexisme un de ses relais¹² ».

L'existence du genre n'est pas indispensable dans une langue : certaines langues le prouvent en s'en passant. Labrosse observe un phénomène de « dégenrification » qui s'opère dans presque toutes les langues occidentales. Le système à 3 genres est passé à 2 genres dans toutes les langues romanes. Le français reste une langue fortement « genrée », les grammaires ayant toujours accordé une énorme importance au genre. Selon Labrosse, il faut se réjouir de l'évolution des langues et aspirer à un statut égal aux deux genres français.

4.1. Fonctionnement du genre

4.1.1. Les noms

93% des noms français ont la capacité d'alterner en genre, et ce de différentes manières : par l'article, le déterminant, un suffixe ou un autre nom¹³. Labrosse défend qu'aucune forme ne dérive de l'autre : « L'affirmation « le féminin se forme à partir du masculin » ne trouve aucun fondement dans les faits : *sportive* se forme à partir de *sport*, auquel s'ajoute le suffixe féminin *-ive*, tout comme *sportif* se forme en ajoutant le suffixe masculin *-if*. Si le féminin se

¹² *Ibid.*, p. 39

¹³ Céline Labrosse 1996, p. 43

formait à partir du masculin, on obtiendrait *sportifive*, soit *sportif* + *ive*, ce qui n'est pas le cas¹⁴ ». En cela, elle s'oppose à Brunot, qui affirmait qu'il fallait dériver le masculin pour obtenir le féminin.

Nous pouvons remarquer qu'une uniformisation du genre français s'opère actuellement : par exemple, les anciennes formes du type « Madame le docteur » sont délogées par des formes comme « Madame la docteure ». Il est intéressant d'observer que les formes en *-eur* ont tendance à supplanter les formes en *-euse* ; de la même manière, les formes en *-teure* supplantent peu à peu les *-trice*, ainsi que les *-teuse* (nous dirons, par exemple, une *entrepreneure* à la place d'une *entrepreneuse*)¹⁵.

4.1.2. Les pronoms

Nombreux sont les pronoms qui alternent en genre, ce dernier désignant le sexe de la personne à qui le pronom se rapporte. Labrosse constate cependant que le pronom de la troisième personne du pluriel *ils* ne montre pas explicitement s'il englobe uniquement des hommes, ou également des femmes.

4.1.3. Un nouveau pronom généralisant : *illes*

Céline Labrosse propose un nouveau pronom, qui désignerait à la fois les hommes et les femmes, pronom jusqu'à présent absent en français. Ce pronom s'écrirait *illes* et serait un pronom « collectif mixte » comme le stipulait François Marois¹⁶.

4.1.4. Les adjectifs

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. Céline Labrosse affirme que l'abolition du genre de l'adjectif n'aurait

¹⁴ *Ibid.*, p. 44

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Céline Labrosse 1996, p. 46

« aucune conséquence symbolique fondamentale et contribuerait à restreindre le nombre de mots soumis à l'accord du genre¹⁷ ».

En français, 43% des adjectifs n'alternent pas en genre, ils possèdent une finale invariable, à l'instar des adjectifs anglais. Par conséquent, 57% des adjectifs français varient en genre, aussi, 22% de ces adjectifs sont dit « bivalents oraux » (leur marque de genre ne se distingue qu'à l'écrit).

Nous constatons que l'organisation des adjectifs manque de régularité, comme nous pouvons le constater avec certains adjectifs aux finales semblables. Par exemple, *relax*, *relaxe* est variable tandis que l'adjectif *uniaxe*, à la finale similaire, ne varie pas en genre¹⁸.

4.1.5. Les adjectifs se terminant par une consonne

Les adjectifs variables se terminant par une consonne se voient ajouter un *-e* final au féminin. Nous remarquons que plusieurs adjectifs variables, à l'instar de *laïc*, *laïque*, tendent à arborer une forme invariable¹⁹ (dans ce cas : *laïque*). C'est pourquoi, par soucis de régularisation, Céline Labrosse aspire à ce que les adjectifs bivalents oraux se terminant par une consonne portent un *-e* final au masculin comme au féminin.

Les adjectifs bivalents oraux à finale *-al*, *-ale* deviendraient *-ale*

Central, centrale → centrale

Les adjectifs bivalents oraux à finale *-el*, *-elle* deviendraient *-èle*

¹⁷ *Ibid.*, p. 48.

¹⁸ Céline Labrosse 1996, p. 51

¹⁹ *Ibid.*, p. 52

« Sur le modèle de fidèle, qui a connu antérieurement les formes communes *fidel* puis *fidelle*, tous les mots en *-el*, *-elle* pourraient s'écrire en *-èle*²⁰ ».

Officiel, officielle → officiële

Les adjectifs bivalents oraux en *-il*, *-ille* deviendraient *-ille*. Ces adjectifs sont au nombre de trois : *pareil*, *vermeil* et *vieil*.

Vermeil, vermeille --> vermeille

Les adjectifs bivalents oraux en *-l*, *-le* deviendraient *-le*

Civil, civile → civile

Nul, nulle → nule

Les adjectifs bivalents oraux en *-r*, *-re* deviendraient *-re*

Clair, claire → claire

Les adjectifs bivalents oraux en *-c*, *-que* deviendraient *-que*

Caduc, caduque → caduque

Les adjectifs bivalents oraux en *-s*, *-(s)se* deviendraient *-(s)se*

Exprès, expresse → expresse

Les adjectifs bivalents oraux en *-t*, *-te* deviendraient *-te*

Brut, brute → brute

Les adjectifs bivalents oraux en *-x*, *-xe* deviendraient *-xe*

Relax, relaxe → relaxe

²⁰ *Ibid.*, p. 54

4.1.6. Les adjectifs se terminant par une voyelle

Seuls les adjectifs féminins se terminent par une finale *voyelle + e*. Par conséquent, nous pouvons affirmer, pour les adjectifs terminant par une voyelle, que le *-e* final est la marque spécifique du féminin²¹.

Labrosse préconise une solution pour ce type d'adjectif afin d'éliminer le masculin généralisant dans ce type d'accord. Lorsque l'adjectif qualifierait à la fois des hommes et des femmes, l'adjectif se verrait attribuer une finale *-ez*, *-iz* ou *-uz*. Ces finales étaient à l'origine utilisées en ancien et moyen français, elles n'ont disparu qu'il y a deux siècles. Labrosse propose donc de les réactiver, tout en leur attribuant une fonction différente de celle qu'elles remplissaient à l'époque²².

Les adjectifs se terminant par une voyelle, lorsqu'ils sont au pluriel et qualifient à la fois des hommes et des femmes, se verraient donc attribuer un *-z* final :

Demandé(s) + demandée(s) → demandez
Averti(s) + avertie(s) → avertiz
Emu(s) + émue(s) → émuz

Les autres finales avec voyelle (*-eu*, *-ou*, *-au*, etc.) suivraient le même raisonnement : *bleuz*, *gaiz*, etc.²³.

4.1.7. Conclusion partielle

L'émergence de formes bivalentes fait disparaître l'utilisation du masculin généralisant pour le pronom *ils* et les adjectifs bivalents oraux ou terminant par une voyelle.

L'ajout du *-e* final pour les adjectifs est un phénomène en pleine expansion, bien qu'il soit encore considéré comme une faute par les grammairistes. Labrosse a

²¹ Céline Labrosse 1996, p. 62

²² *Ibid.*, p. 63

²³ Céline Labrosse 1996, p. 64

récolté de nombreux exemples actuels d'ajout du *-e* final, ce qui nous laisse à penser que de nouvelles formes se « régulariseront »²⁴.

4.2. La réactivation de la règle de proximité

30% des adjectifs alternent en genre à la fois à l'oral et à l'écrit. Pour plus d'impartialité et de clarté quant au référent, Céline Labrosse préconise la réactivation de la règle de proximité (en effet, cette règle a connu une utilisation au XVIe siècle). Cette dernière rétablirait une égalité dans les accords et serait plus commode que le dédoublement des adjectifs (du type : « *des hommes intelligents et des femmes intelligentes* »).

Cette règle consiste à accorder l'adjectif avec le nom le plus proche. De cette manière, un genre ne l'emporterait plus sur l'autre.

Ex : *Ces hommes et ces femmes sont belles.*

4.3. L'alternance des genres

Céline Labrosse préconise l'alternance des genres dans les énumérations de personnes. Elle aspire à ce que ces alternances s'effectuent dans les dictionnaires et dans les écrits institutionnels, afin de donner une vision plus plurielle des personnes.

Ex : *Désintoxiquer : Désintoxiquer un alcoolique, une droguée*²⁵.

²⁴ *Ibid.*, p. 66

²⁵ Céline Labrosse 1996, p. 70

4.4. Bivalence de *quelqu'un*

Labrosse propose la bivalence du référent de l'expression *quelqu'un*²⁶.

Ex : *Cette femme est quelqu'un de très gentille.*

4.5. Emploi de *soi* et *soi-même*

Labrosse préconise l'emploi de *soi* et *soi-même* au lieu de *lui*, *lui-même*, *elle* et *elle-même*. *Soi* et *soi-même* étaient abondamment utilisés ces derniers siècles, même pour se référer à des personnes déterminées (que nous désignons aujourd'hui par *lui* et *elle*).

L'emploi systématique de *soi* et *soi-même* dans les dictionnaires et les écrits institutionnels permettrait de supprimer la référence masculine classique indiquée par les pronoms *lui* et *lui-même*.

Ex : *Efficient, ente : Qui produit un effet par soi-même, qui est à l'origine d'une chose*²⁷.

²⁶ *Ibid.*, p. 71

²⁷ Céline Labrosse 1996, p. 74

5. Conclusion

Céline Labrosse nous propose dans son ouvrage « Pour une grammaire non sexiste » un système cohérent de désexisation partielle de la langue française. Les propositions de l'auteure visent à la fois à simplifier la langue et à y rétablir l'égalité entre les sexes. Nous jugeons que certaines de ses pistes méritent toute notre attention et pourraient, dans un futur proche ou lointain, être appliquées à grande échelle. La grammaire française faisant preuve d'immobilisme, nous doutons que de tels changements aient lieu prochainement en France, cependant, il n'est pas impossible que certaines propositions de Labrosse soient acceptées au Québec.

Nous ne pouvons que saluer un ouvrage tel que « Pour une grammaire non sexiste » et soutenir Céline Labrosse dans son combat qui sera sans doute encore long. Il est indispensable, pour vaincre le sexisme dans la société, d'éliminer ce dernier dans la grammaire.

Bibliographie

LABROSSE Céline, *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal (Québec), Les Éditions du remue ménage, 1996, 106 p.

Communelangua.com

Table des matières

1. Céline Labrosse.....	2
2. Ouvrages féministes.....	3
3. Implantation du sexisme dans la langue française.....	4
4. Pour une « désexisation » de la langue française.....	8
4.1. Fonctionnement du genre.....	8
4.1.1. Les noms.....	8
4.1.2. Les pronoms.....	9
4.1.3. Un nouveau pronom généralisant : <i>illes</i>	9
4.1.4. Les adjectifs.....	9
4.1.5. Les adjectifs se terminant par une consonne.....	10
4.1.6. Les adjectifs se terminant par une voyelle.....	12
4.1.7. Conclusion partielle.....	12
4.2. La réactivation de la règle de proximité.....	13
4.3. L'alternance des genres.....	13
4.4. Bivalence de <i>quelqu'un</i>	14
4.5. Emploi de <i>soi</i> et <i>soi-même</i>	14
5. Conclusion.....	15
Bibliographie.....	16
Table des matières.....	17

CommuneLangue.com